



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.52
12 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 52e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 3 décembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. FLORES BERMUDEZ (Honduras)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)
(Président)

Question de Palestine [23] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIE (A/45/35 et Corr.1)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/709)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.24 à A/45/L.28)

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Nous voilà réunis de nouveau dans cette instance internationale pour débattre la question de Palestine. Nous avons tout à fait le droit de nous demander s'il s'agit de la vingtième fois, de la quarantième fois, de la énième fois, ou s'il s'agit de la dernière fois que nous débattons cette question? Cette question de Palestine restera en suspens, sans solution. Mais pourquoi? Pour trouver une réponse, nous devons centrer notre attention sur les raisons les plus importantes qui nous empêchent de trouver une solution juste à la question, bien que la voie vers une telle solution soit déjà pavée et ait été tracée par la communauté internationale depuis de nombreuses années.

Afin de trouver une solution, la communauté internationale a adopté des centaines de résolutions. L'Assemblée générale, à elle seule, a adopté 400 résolutions sur les questions de Palestine et du Moyen-Orient dans le but de mettre au point une solution qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et son droit d'établir son Etat indépendant, dont Al-Qods serait la capitale, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

M. Mohammed (Iraq)

Nous avons bien entendu le droit de nous interroger. Nous avons le droit de nous demander pourquoi les questions de Palestine, du Moyen-Orient et du Liban restent sans solution et pourquoi les 166 résolutions du Conseil de sécurité relatives à ces questions ne sont toujours pas appliquées. Nous avons le droit de nous demander pendant combien de temps encore Israël continuera d'occuper le territoire arabe. Pendant combien de temps encore continuera-t-il à déclarer effrontément que ces terres font partie du territoire d'Israël? Pendant combien de temps encore la Rive occidentale sera-t-elle pour lui la "Judée" et la "Samarie", et pendant combien de temps encore Israël prétendra-t-il qu'Al Qods est sa capitale éternelle? Pendant combien de temps encore les forces sionistes et racistes d'occupation continueront-elles de perpétrer des crimes contre le peuple palestinien? Pendant combien de temps encore ce peuple en lutte restera-t-il privé de ses droits de l'homme légitimes?

Le principal obstacle à l'application des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de celles qui demandent que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables, est le refus des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël de concéder au peuple palestinien, le seul parmi tous les peuples du monde, le droit à l'autodétermination.

Au moment où le monde entier s'entend pour condamner, comme il l'a fait pendant des décennies, l'agression sioniste contre la nation arabe, et le peuple palestinien en particulier, le terrorisme sioniste, sous la direction du vétéran du terrorisme qu'est Shamir et de sa bande d'acolytes, continue de plus belle. Pourquoi doit-il en être ainsi? Ici, tous les index accusateurs sont clairement et fermement pointés vers les Etats-Unis d'Amérique en tant que grande puissance partisane qui s'oppose ouvertement à la nation arabe et à ses droits légitimes, qui prend parti pour l'entité sioniste et qui lui fournit toute l'aide possible sur les plans politique, économique, moral et militaire. La position partisane de cette grande puissance nous autorise à déclarer que les souffrances du peuple palestinien et le déni de ses droits découlent de sa politique brutale et malavisée, qui est un crime international contre l'homme, sa civilisation et ses valeurs morales.

Les Etats-Unis d'Amérique se sont servis de leur droit de veto 81 fois pour empêcher l'adoption de résolutions du Conseil de sécurité, qui, dans la majorité des cas, concernaient les droits du peuple palestinien et condamnaient les actes d'agression d'Israël contre le peuple palestinien et les Etats arabes

M. Mohammed (Iraq)

voisins. Seulement, cette année, les Etats-Unis ont exercé leur droit de veto sept fois pour bloquer des projets de résolution sur la question de Palestine. Il ne fait aucun doute qu'une des positions les plus immorales prises par les Etats-Unis s'est manifestée par l'appui effectif qu'ils ont accordé aux forces d'occupation sionistes pour qu'elles puissent mener à bien leur tâche dégradante de répression de ce soulèvement populaire superbe entre tous dans l'histoire de l'humanité : l'Intifada du peuple palestinien contre l'occupation sioniste.

Cette courageuse Intifada, qui comporte tous les éléments d'une force de résistance nationale légitime à l'occupation, et qui a donné lieu aux manifestations les plus remarquables d'amour de la patrie, d'amour de la liberté, de la justice et de la paix, une Intifada qui a personnifié les valeurs de l'homme les plus nobles dans l'aspiration à la jouissance des droits de l'homme, l'Intifada qui a trouvé sa place dans le coeur et dans l'esprit de tous les peuples du monde, s'est heurtée aux complots, au terrorisme et à la brutalité des forces sionistes d'occupation qui bénéficient de l'appui d'une politique américaine qui va à l'encontre de toutes les valeurs de la civilisation et des principes et de l'éthique de l'humanité.

Nous devons, à ce stade, parler de la position d'un autre Etat, un membre permanent du Conseil de sécurité, en l'occurrence la Grande-Bretagne. Voilà un Etat à qui incombe une grave responsabilité historique pour les nombreuses injustices infligées au peuple palestinien et qui est responsable de nombreux problèmes auxquels la région est en butte. La Grande-Bretagne est la principale puissance coloniale qui a dominé la région pendant longtemps. Jusqu'ici, elle n'a montré aucune intention de se départir de son passé colonial et ne s'est jamais excusée des crimes qu'elle a perpétrés contre les peuples du monde. Elle n'a pas renoncé à imposer son influence, et maintient une position partisane hostile au peuple arabe en ce qui concerne la question de Palestine et les autres questions relatives à la région. Sa position est une position de haine qui ne sert nullement la cause de la sécurité, de la stabilité et de la justice.

M. Mohammed (Iraq)

Tous les crimes perpétrés par l'entité sioniste et raciste contre le peuple palestinien n'ont qu'un objectif : liquider la cause palestinienne et renforcer la présence sioniste dans la région. Cette présence, qui dispose d'armes nucléaires et conventionnelles hautement perfectionnées, est appuyée par les Etats-Unis d'Amérique et ses alliés. Elle a pour objectif d'imposer sa politique expansionniste et hégémoniste à la région. En outre, le régime raciste israélien collabore avec le régime raciste sud-africain dans les domaines nucléaire et stratégique afin de perpétuer l'assujettissement et la persécution des peuples palestinien et sud-africain.

Il ne fait aucun doute que la phase la plus remarquable de l'exécution de ce plan est le complot impérialiste et sioniste visant à installer des centaines de milliers d'immigrants juifs d'Union soviétique et des Etats d'Europe de l'Est dans les territoires occupés. Cette nouvelle vague de colonies de peuplement a lieu aux dépens du peuple arabe palestinien. Voilà pourquoi les répressions et les tueries perpétrées contre la population des territoires occupés augmentent en nombre et en férocité. Ils visent à chasser les Palestiniens de leur terre pour les remplacer par les nouveaux immigrants. C'est un nouveau pas vers la création de ce que l'on appelle le "grand Israël".

Il y a quelques jours à peine, alors qu'il rendait hommage aux terroristes du Likoud, le terroriste Shamir a dit que les précédents leaders du mouvement avaient bien souligné qu'il fallait conserver la terre d'Israël de la mer au Jourdain pour les générations futures, pour l'immigration massive de Juifs soviétiques et pour le peuple juif en général.

Dans l'esprit du terroriste Shamir, l'expression "terre d'Israël" comprend, outre Al Qods, les hauteurs du Golan et tous les territoires occupés avant 1967, la Rive occidentale et Gaza.

D'après certaines sources, le nombre de Juifs soviétiques qui sont arrivés à ce jour dans les territoires occupés serait d'environ 150 000 et est censé atteindre un million d'ici à 1992. Sous prétexte de défendre les droits de l'homme et le droit d'émigrer, les Etats qui parrainent cette campagne, à commencer par les Etats-Unis d'Amérique, refusent dans le même temps au peuple palestinien le droit de jouir de ces mêmes droits de l'homme, y compris le droit de rentrer dans sa patrie, en dépit des innombrables résolutions des Nations Unies réaffirmant ce droit au retour, qui restent inappliquées depuis 1948.

M. Mohammed (Iraq)

Aujourd'hui, le complot sioniste pour l'immigration se poursuit aux dépens du droit des Palestiniens et entraîne l'expulsion du reste de la population palestinienne des territoires occupés.

L'Iraq, qui, depuis le tout début, s'est opposé avec fermeté au complot impérialiste sioniste et qui l'a démasqué, a créé une force arabe de dissuasion capable de maintenir un certain équilibre et de tenir en échec les terroristes sionistes et mettre fin aux politiques d'agression expansionnistes menées à l'encontre du peuple palestinien et de la nation arabe. Cette attitude nationaliste favorable à la recherche d'une paix juste et à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables a fait de l'Iraq la cible principale du complot américano-sioniste.

Voilà pourquoi des plans ont été mis sur pied pour réduire l'Iraq au silence en sapant son économie et en le privant de sa capacité militaire défensive afin que l'entité sioniste puisse poursuivre sans problème sa politique d'agression expansionniste. Il n'y a rien là de très nouveau. Voilà des décennies - en particulier depuis le milieu de ce siècle - que la nation arabe voit s'intensifier les complots contre toute puissance arabe qui essaie de tenir tête à l'entité sioniste et de s'opposer à ses desseins.

M. Mohammed (Iraq)

Les Etats-Unis ont exploité le déséquilibre qui existe sur la scène internationale à la suite des changements en Europe de l'Est pour installer leur système et réaliser l'autre objectif qui est de contrôler les ressources de pétrole de la région pour pouvoir ensuite dominer l'économie mondiale et les économies du tiers monde.

De ce point de vue, nous pouvons percevoir le lien organique entre ce qu'il est convenu d'appeler la crise du Golfe, qui a été causée par le complot ourdi contre l'Iraq dans les intérêts d'Israël et la cause de la Palestine. Que l'Iraq soit visé ne représente rien de nouveau. L'agression sioniste contre le réacteur nucléaire iraquien qui avait été construit à des fins pacifiques a été l'un des aspects les plus caractéristiques du complot contre l'Iraq. De nombreuses autres tentatives ont été faites par les organisateurs de ce complot ourdi par les Etats-Unis et Israël pour assiéger l'Iraq et l'affaiblir en vue de l'annihiler. A cet égard, il suffit de rappeler les nombreux efforts d'Israël et des Etats-Unis pour prolonger la guerre entre l'Iran et l'Iraq pendant huit longues années. Ils s'attendaient à affaiblir l'Iraq. Ils voulaient un Iraq isolationniste après cette guerre prolongée. Ensuite, il y a eu le complot économique contre l'Iraq par le biais de la baisse des prix du pétrole.

Les dirigeants du régime obsolète koweïtien et ses amis ont été le principal instrument de cette guerre économique menée contre l'Iraq, lorsque l'Iraq a fait échouer ce complot, les Etats-Unis d'Amérique, Israël et leurs alliés se sont préparés ouvertement à une agression contre l'Iraq et la nation arabe. Ainsi, les forces américaines d'invasion sont venues occuper les terres saintes de la péninsule Arabe en tant que prolongement de l'occupation sioniste des terres palestiniennes et autres terres arabes en Syrie et au Liban.

Ces éléments du complot qui ciblaient l'économie de l'Iraq, sa grande initiative de développement, et sa résolution de redresser la déséquilibre en matière d'armements entre les Arabes et l'entité usurpatrice en Palestine occupée ont été le préambule à des actes d'agression contre l'Iraq. Cela est corroboré par le fait que les mouvements contre l'Iraq avant le 2 août 1990 n'étaient pas sans avoir de liens avec la position de l'Iraq sur la question de Palestine

M. Mohammed (Iraq)

ou de sa position à l'égard du complot visant à établir de nouveaux immigrants dans les territoires occupés. Les forces militaires américaines massives et les objectifs de l'agression projetée contre l'Iraq démontrent clairement le lien profond entre les événements du Golfe et la libération de la Palestine. En fait, il est nécessaire de concentrer son attention sur la position politique de ceux qui ont amassé leurs forces dans la péninsule Arabe et dans le Golfe. Nous devons dévoiler la différence énorme qui existe entre leurs pieuses revendications, selon lesquelles ils ne font que défendre la légalité internationale et le nouvel ordre mondial, d'une part, et leur silence impie, d'autre part, en fait, leur appui envers les crimes de l'entité sioniste et le soin extrême qu'ils prennent pour ne pas la blesser, même par un mot ou deux de condamnation.

La série d'événements dans notre région nous amène à voir telle qu'elle est la position négative adoptée par le Gouvernement américain face à l'initiative de paix iraquienne formulée le 12 août 1990. Cette position témoigne de la résolution du Gouvernement américain, et de ses fantoches dans la région, pour que l'entité sioniste soit isolée de tout procès équitable. Lorsque le Gouvernement américain et ses fantoches disent qu'il faut se concentrer maintenant sur la crise du Golfe et laisser les autres questions du Moyen-Orient pour plus tard, ils ne font que mettre en relief les complots qu'ils ont ourdis contre la cause palestinienne, leur zèle visant à isoler l'entité sioniste pour qu'elle ne soit pas tenue responsable et leur volonté de poursuivre son occupation, son expansion et son établissement de colonies.

Comment peut-on expliquer autrement la position de ces parties sur la question de Palestine depuis un demi-siècle? Quelle est leur position à l'égard des crimes des occupants sionistes? Pourquoi ont-ils essayé d'étouffer le massacre de la Mosquée d'Al-Aqsa où des terroristes sionistes ont tué 21 Palestiniens? Pourquoi les délégations américaines et britanniques déploient-elles tant d'efforts au Conseil de sécurité pour empêcher l'adoption d'une résolution qui condamnerait tous ces assassinats? Pourquoi y a-t-il eu un tel silence lorsque le Gouvernement de Tel-Aviv a refusé d'accepter qu'un comité international enquête sur les crimes de la Mosquée d'Al-Aqsa? Pourquoi la délégation américaine œuvre-t-elle si vigoureusement au vu et au su de tout le monde pour empêcher le Conseil de sécurité et les Nations Unies de jouer quelque rôle que ce soit en ce qui concerne la question de Palestine?

M. Mohammed (Iraq)

Tous les faits sur le terrain, tous les événements que le monde a vu se dérouler dans notre région ont mis clairement en relief les liens qui existent entre ce qu'il est convenu d'appeler la crise du Golfe et la question de Palestine. Ils réaffirment que la seule solution se trouve être l'initiative iraquienne qui a été présentée dès le 12 août 1990. Le monde est aujourd'hui confronté à un banc d'essai moral, qui est notre région, et la première question est celle de la Palestine.

M. Mohammed (Iraq)

Pour que notre monde et ses institutions démontrent qu'ils sont à la hauteur de ce test moral, ils doivent agir en partant du principe que seule la Palestine importe.

Un règlement de la question de Palestine qui mettrait définitivement un terme à l'occupation sioniste et permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, et d'abord ses droits à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale, est le seul moyen de résoudre toutes les crises de la région et d'ouvrir la voie à la paix, à la sécurité et à la prospérité pour les peuples de la région.

M. SOMVORACHIT (République démocratique populaire lao) : La situation dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, ne cesse de se détériorer de jour en jour et de façon alarmante. Le 8 octobre 1990, le monde fut encore une fois témoin d'une répression sauvage perpétrée par les forces d'occupation israéliennes contre la population palestinienne non armée de Jérusalem. Cette attaque délibérée sur l'esplanade de la Sainte Mosquée du Mont du Temple a fait au moins 18 morts et plus de 150 blessés parmi des civils palestiniens et des personnes innocentes qui s'étaient rendues à la prière. Le 18 octobre suivant, les soldats israéliens ont de nouveau lancé contre les Palestiniens vivant à Gaza une campagne de répression féroce au cours de laquelle 31 Palestiniens ont été blessés par balle, 52 par des tirs de grenades lacrymogènes et 36 autres roués de coups. Le même jour, une Palestinienne de 65 ans a été battue à mort à Naplouse par ces soldats.

Le 19 octobre, un jour après, les forces israéliennes ont blessé par balle réelle et par balle en caoutchouc 40 Palestiniens dans la bande de Gaza. Selon des sources bien informées, depuis le début de l'Intifada jusqu'à maintenant, plus de 1 300 Palestiniens sans armes, dont un quart environ étaient des enfants, ont été tués; plus de 97 000 blessés; 1 890 Palestiniennes avaient fait des fausses couches après avoir inhalé des gaz lacrymogènes utilisés par l'armée israélienne.

L'imposition de châtiments collectifs rigoureux demeure très répandue. Entre décembre 1987 et la fin d'août 1990, 10 200 Palestiniens ont été placés en détention administrative pour une période allant jusqu'à six mois sans chef d'accusation, ni jugement. Le couvre-feu a été imposé partout pendant 1 755 jours et 1 557 maisons et autres édifices ont été démolis ou mis sous scellés. En 1988 et 1989, 8 000 hectares de terre ont été confisqués.

M. Somvorachit (Rép. dém. pop. lao)

Devant l'intensification de la répression et du massacre de la population civile palestinienne sans défense dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, par Israël puissance occupante, la question d'assurer la sécurité et la protection internationale à la population palestinienne se pose de façon plus aiguë. De ce fait le Conseil de sécurité s'est réuni et a adopté le 12 octobre 1990 la résolution 672 condamnant les actes de violence qui ont fait des morts et des blessés, engageant Israël à s'acquitter scrupuleusement des obligations et des responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 qui est applicable en ce cas d'espèce, et dont Israël fait partie.

Malheureusement, et comme on le sait, Israël faisant toujours preuve de son mépris total pour la communauté internationale et de son arrogance, a rejeté en bloc la résolution 672 (1990) en question et a refusé net de recevoir la mission d'enquête que le Secrétaire général devait envoyer sur place. Ce qui a amené le Conseil de sécurité à se réunir à nouveau le 24 octobre suivant et à adopter une autre résolution appelée résolution 673 (1990) pour réaffirmer sa résolution 672 (1990) et demander à Israël de revenir sur sa décision. Mais, la résolution 673 (1990) a connu le même sort que la résolution 672 (1990). Toutes les résolutions précédentes tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale relatives à la question de Palestine et du Moyen-Orient sont restées lettre morte. Le rejet systématique de toutes les résolutions de l'ONU, les mesures prises jusqu'à présent par Israël ainsi que les politiques et pratiques qu'il a adoptées dans les territoires palestiniens et arabes occupés et à l'égard de la population palestinienne confirment les ambitions territoriales et les visées expansionnistes de ce pays au mépris des dispositions de la Charte et des lois internationales. L'état d'insécurité et de violence qui prévaut dans les territoires occupés du fait de la répression israélienne est, qu'on le veuille ou non, la négation de la paix donc du progrès. Israël a, d'autre part, étendu son agression et son occupation jusqu'au Sud-Liban qu'il a bombardé au moins 17 fois depuis le début de cette année.

Au moment où apparaît la détente dans les relations internationales par suite de la fin de la guerre froide et des changements profonds intervenus dans le monde, à tel point que beaucoup parlent déjà d'un nouvel ordre mondial fondé sur la règle du droit et le respect de la légitimité internationale, Israël aurait dû saisir cette rare occasion qui s'était offerte pour entamer le processus de paix au

M. Somvorachit (Rép. dém. pop. lao)

Moyen-Orient que tout le monde a appelé de ses vœux depuis plus de quatre décennies; d'autant plus que les Palestiniens, eux, ont opéré des changements politiques importants vis-à-vis de l'Etat d'Israël, à savoir la cessation de toutes les hostilités et l'acceptation du principe de deux Etats basés sur de pertinentes résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La République démocratique populaire lao, membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, soutient toujours et sans réserve la lutte légitime et héroïque du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, son seul représentant authentique, pour recouvrer tous ses droits nationaux fondamentaux y compris le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant en Palestine.

Ma délégation partage entièrement l'opinion largement répandue selon laquelle la solution du problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question palestinienne, passera par la convocation urgente d'une conférence internationale de la paix, sous les auspices de l'ONU, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

La volonté manifestée par les Palestiniens de persévérer dans la voie de l'Intifada montre bien qu'ils refusent l'occupation et qu'ils sont résolus à faire valoir leurs droits politiques fondamentaux légitimes. Ma délégation renouvelle donc l'appel qu'elle avait coutume de lancer à toutes les parties en cause notamment le pays qui pourra exercer une influence favorable sur Israël pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de parvenir à cet objectif commun à savoir la paix qui est si essentiel pour les peuples de cette région, particulièrement le peuple palestinien dont les souffrances n'ont que trop duré.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Je n'ai pas l'intention de m'étendre étant donné que la délégation de mon pays appuie l'intervention que doit faire la délégation de l'Algérie au nom de l'Union du Maghreb arabe. Malgré les condamnations répétées prononcées par la communauté internationale contre Israël et ses appels lancés à ce dernier, notamment dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les autorités israéliennes continuent de rejeter ces résolutions l'une après l'autre. Elles persistent également dans leur agression contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, foulant ainsi aux pieds tous les pactes et droits internationaux.

L'Intifada déclenché en décembre 1987 par l'héroïque peuple palestinien et la déclaration de l'Etat de Palestine qui a suivi sont de nouvelles preuves de la capacité du peuple palestinien à se mobiliser et de sa ferme volonté de recouvrer ses droits nationaux inaliénables. Les actes auxquels nous avons assisté récemment - pas plus tard que ce week-end, hier et avant-hier -, à savoir le massacre et les actes sacrilèges perpétrés en Terre Sainte par les autorités israéliennes - sont des manifestations impardonnables du mépris d'Israël à l'égard de toutes les valeurs humaines, de la communauté internationale et de la Charte des Nations Unies, ainsi que de sa violation systématique des droits de l'homme.

L'Assemblée est invitée à rechercher une solution juste, complète et durable aux problèmes du peuple palestinien et du Moyen-Orient par la convocation d'une conférence internationale - tenue sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, en particulier de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant légitime du peuple palestinien -, en vue de trouver une solution fondée sur les principes contenus au paragraphe 3 de la résolution 43/176 de 1988 de l'Assemblée générale.

L'Organisation de libération de la Palestine a fait des efforts sérieux et sincères pour créer de véritables possibilités de paix, efforts qui n'ont suscité aucune réaction positive. Israël est devenu encore plus intransigeant, rejetant chacune de ces ouvertures de paix et s'accrochant toujours plus inflexiblement à ses ambitions illégitimes. Israël continue de créer de nouvelles colonies de peuplement l'une après l'autre, et nous ne cessons d'entendre les dirigeants israéliens parler de la nécessité de la création d'un "grand Israël" pour pouvoir

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

absorber les immigrants juifs venant d'Union soviétique et d'autres parties du monde. Il est évident que le but recherché est de modifier la composition démographique des territoires palestiniens occupés.

Cette intransigeance israélienne compromet sérieusement la paix régionale et mondiale. C'est pourquoi nous devons travailler d'arrache-pied pour permettre l'ouverture d'un dialogue et trouver une solution à ce conflit; autrement dit, nous devons faire des efforts véritables en vue de la convocation d'une conférence internationale de paix.

Etant donné que tout a une fin et que la situation des Palestiniens est devenue au bout de 40 ans absolument intolérable - en fait c'est la pire situation qu'aucun pays au monde ait jamais connue, notamment en ce qui concerne le déplacement des familles -, il est grand temps que la communauté internationale, représentée aux Nations Unies, prenne des mesures effectives pour réparer l'injustice commise contre ce peuple martyr. Toutes les formes de coopération internationale visant à rétablir la stabilité politique et économique doivent reposer sur le règlement des grands problèmes mondiaux, dont l'un des plus importants est le problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine.

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports très utiles présentés au cours de cette session au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale (documents S/21919 et A/45/709 respectivement). Qu'il me soit permis de citer une très importante question posée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à laquelle la communauté internationale se doit de répondre :

"La question qui se pose à nous aujourd'hui est la suivante : quelles mesures pratiques la communauté internationale peut-elle prendre en fait pour assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne?" (S/21919, par. 24)

La Mauritanie, qui n'a jamais laissé passer une occasion de réaffirmer son plein attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, espère sincèrement que l'Assemblée générale fera en sorte de ne pas laisser sans protection le peuple palestinien, un peuple qui a souffert et qui continue de souffrir des conséquences de la pire conspiration colonialiste du siècle. Il est grand temps de réparer l'injustice commise et de mettre fin à l'occupation israélienne.

M. ORDONEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Les Philippines partagent la consternation de la communauté internationale devant le manque de progrès dans la recherche d'une solution pacifique de la question de Palestine. Les événements politiques spectaculaires survenus à la fin de 1988 ont conduit nombre d'entre nous à penser, à juste titre, qu'un précieux élan avait été acquis et qu'on était sur le point d'arriver à un règlement négocié. Aujourd'hui, le monde est confronté à un cercle de violence et de souffrances de plus en plus vicieux, qui s'accompagne d'un durcissement de positions déjà inflexibles, sans parler de l'absence terriblement inquiétante de véhicule diplomatique sur cette question. Aucune table permettant la tenue de négociations n'a encore été dressée. Il n'y a que cette impasse grave, voire humiliante.

M. Ordonez (Philippines)

Dans le cas d'un problème qui couve depuis si longtemps, d'un peuple qui a enduré une si grande détresse et dont les droits ont été si brutalement niés, d'une région que plusieurs s'accordent à reconnaître comme étant la plus explosive dans le monde, ce manque, cette absence odieuse de mécanisme diplomatique actif est tout simplement intolérable.

On ne pourrait accuser d'impatience quiconque juxtaposerait cette lacune flagrante au "nouvel ordre international" tant annoncé. Pour reprendre vos propos exacts, Monsieur le Président :

"Au moment où le monde passe si soudainement de l'affrontement à la coopération, ..." [comment] "ce nouvel esprit de coopération s'appliquera" [t-il dans le cas du peuple palestinien?] "Comment les nouvelles normes morales élevées dans les affaires internationales se traduiront-elles en action concrète pour réparer les injustices dont les Palestiniens ont été victimes depuis si longtemps?" (A/AC.183/PV.174, p. 11 et 12)

Les Palestiniens veulent certainement le savoir. Eux, dont les tribulations n'ont eu d'égal que leur persévérance et leur esprit indomptable, se tournent vers nous, à l'Organisation des Nations Unies, dans cette assemblée, pour obtenir la réponse. Et eux qui continuent d'espérer qu'un jour ils recouvreront leur droit inné et siègeront avec nous, sur un pied d'égalité, dans ce comité des nations, méritent d'avoir cette réponse.

Il n'est pas nécessaire de s'énerver inutilement lorsqu'on s'interroge à voix haute sur la rapidité avec laquelle la communauté internationale s'est ralliée au consensus et a pris des mesures face à une agression dans une région voisine, rapidité inconnue dans le cas de la Palestine. Toutefois, nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour dire que :

"Ce serait une injustice flagrante vis-à-vis du peuple de Palestine qui souffre depuis longtemps de créer des liens formels quels qu'ils soient, dans un sens positif ou négatif, entre son problème et la crise du Golfe. Les deux problèmes ne sont liés ni sur le plan historique ni sur le plan politique. Toutefois, nous ne devrions pas fermer les yeux sur le fait qu'ils suscitent des sentiments analogues en ce qui concerne le déni du droit de la souveraineté des nations et l'autodétermination des peuples."

(A/AC.183/PV.174, p. 16)

M. Ordonez (Philippines)

L'urgence qui s'attache à la recherche dans le cadre du nouvel ordre international d'un règlement de la question de Palestine, compte tenu surtout de l'aggravation de la situation dans les territoires occupés, ne saurait être trop soulignée. Chaque journée qui passe et qui prolonge l'Intifada apporte son lot de souffrances aux Palestiniens comme aux Israéliens. Et ces souffrances engendreront suffisamment d'amertume pour annihiler toute volonté de négociations qui peut exister des deux côtés.

Selon ma délégation, on saura pour de bon que le nouvel ordre international réagit à l'égard de la question palestinienne lorsque la majorité sans précédent qui a appuyé la résolution 44/42 du 6 décembre 1989 sera finalement entendue et que les préparatifs de convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies seront entamés.

Cette conférence s'efforcera de mettre au point un règlement fondé sur les principes suivants : le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; la reconnaissance et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues de tous les Etats de la région, y compris les Etats de Palestine et d'Israël; le règlement du problème des réfugiés palestiniens; le démantèlement des colonies de peuplement juives dans les territoires occupés et la garantie de la liberté d'accès aux Lieux saints.

Toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité participeraient, sur un pied d'égalité, à cette conférence qui leur servirait aussi de cadre à des négociations. Et ces négociations directes, ce dialogue - et non la menace ou le recours à la force - sont dans l'esprit de ce nouvel ordre international.

Mais d'ici à ce que ce nouvel ordre se mette en place et influence la vie de tous les Palestiniens et de tous les Israéliens, nous demandons à Israël de tenir compte des appels répétés de la communauté internationale et de respecter les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le sentiment d'inquiétude ressenti par Israël au sujet de sa diaspora ne peut que l'amener à admettre et à comprendre l'angoisse et la détresse de l'autre diaspora, celle des Palestiniens. Les aspirations d'Israël à une patrie à l'abri des dangers, souveraine et prospère, ne peut que l'amener à admettre et à comprendre les aspirations des Palestiniens à tracer la voie de leur propre destin sur leur propre sol.

M. Ordonez (Philippines)

Nous avons été attristés d'apprendre qu'un quart des Palestiniens tués au cours des trois dernières années de l'Intifada étaient âgés de 16 ans ou moins. Nous avons été consternés de lire des récits effrayants au sujet d'enfants qui deviennent fous au moindre incident parce qu'ils ont toujours peur. Cela nous a douloureusement rappelé des événements analogues qui ont eu lieu dans le passé dans notre pays à la suite de rapports concernant des disparitions forcées en pleine nuit. Ma délégation prie vraiment pour que les Palestiniens, par l'exemple de leurs vies, n'entérinent à jamais le propos de Hobbes qui décrit notre existence comme une expérience "brève, désagréable et cruelle."

Alors que le mur de Berlin s'est écroulé et que des liens d'unité et de paix se tissent au Cambodge et ailleurs, nous espérons que, de la même façon, le mur de méfiance et de haine qui s'est élevé en Palestine au fil des ans se fissurera bientôt aux premiers signes de modération et de compromis, et que ce processus s'engagera sans plus de retard.

M. ASHEEKE (Namibie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est de nouveau saisie de la question de la Palestine. Ma délégation estime de son devoir d'apporter sa contribution à ce débat qui, nous l'espérons, constituera un nouveau progrès sur la voie du plein exercice par le peuple fraternel de Palestine de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

L'Assemblée est saisie du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui rappelle à cette instance la situation critique persistante des Palestiniens. Qu'il me soit permis d'exprimer notre sincère satisfaction au Comité pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de ses travaux, sous la direction dynamique de l'Ambassadrice Diallo, de la République du Sénégal. Nous souhaitons également que les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution pacifique à la question palestinienne, sous l'égide des Nations Unies, soient couronnés de succès. Il mérite tout notre appui dans cette tâche difficile.

Le peuple de Namibie éprouve une sympathie particulière pour le peuple de Palestine et entretient avec lui des liens de solidarité. Nous avons partagé des aspirations communes à un avenir meilleur pour nos peuples. Nous avons parcouru le même chemin en quête de liberté et de dignité. Oui, nous avons lutté côte à côte contre la domination étrangère, le racisme et l'oppression.

M. Asheke (Namibie)

Nous avons souvent été des partenaires malheureux car nos compatriotes bien aimés : enfants, femmes, hommes, jeunes et vieux ont connu les brutalités, l'humiliation, l'angoisse et, parfois, le désespoir. Cependant, nous n'avons jamais abandonné la lutte parce que la cause de la justice est trop sacrée et qu'elle vaut bien tous les sacrifices.

Chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour et, en fait, à tout instant, nous songions ensemble au moment où nos peuples pourraient se joindre à la communauté des nations libres et indépendantes. Il y a peu encore, nous étions voisins dans cette même enceinte et dans de nombreuses salles de conférence aux Nations Unies et ailleurs à plaider la cause de nos deux peuples.

Aujourd'hui, la Namibie est un Etat indépendant et souverain, grâce à la persévérance et à la détermination de notre peuple et au soutien vital de la communauté internationale. Nous étions fiers d'avoir étendu à un niveau plus élevé notre amitié et notre solidarité de longue date avec le peuple de Palestine, grâce à l'établissement de relations diplomatiques avec la Palestine après notre indépendance. Nous demeurons néanmoins attristés par le fait que ce peuple courageux continue à vivre dans l'asservissement et sous l'occupation.

M. Asheeke (Namibie)

Ce n'est pas se montrer exagérément simplificateur que de dire qu'il est grand temps pour nous tous de faire en sorte que justice soit rendue au peuple palestinien. L'on dit souvent que là où la volonté existe de faire quelque chose on trouve toujours un moyen d'y arriver. Conformément à cette sagesse classique, assurons-nous collectivement et individuellement de voir la Palestine pleinement rétablie dans son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous devons éviter la tentation de penser que le sort des Palestiniens n'est qu'une question de routine. Les Palestiniens sont des êtres humains tout comme chacun de nous. Ils méritent leur liberté et la reconnaissance de leur droit à vivre dans la justice et dans la paix, dans leur Palestine souveraine et indépendante, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Tous les gens de bon sens sur la planète ont été choqués par l'assassinat de plus de 20 Palestiniens au mois d'octobre et par les tentatives visant à justifier un tel massacre. De tels meurtres, commis de sang-froid, ne devraient pas être tolérés par l'humanité civilisée. De même, la répression brutale et constante des Palestiniens dans les territoires occupés par Israël devrait être arrêtée. A cet égard, nous lançons un appel à ceux qui détiennent le pouvoir et exercent quelque influence de mettre fin à ces pratiques qui se prêtent à la partialité et à une justice sélective.

En ce moment de l'histoire, où chacun parle de paix et d'accommodement, ma délégation est fermement convaincue que ce vent positif de changement devrait être utilisé au maximum pour donner une chance au peuple palestinien. A cet égard, nous prions instamment le Gouvernement israélien de coopérer avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution pacifique et durable de la question de Palestine.

Bien que mon gouvernement reconnaisse l'existence de l'Etat d'Israël, nous ne pouvons accepter qu'un Etat puisse exister uniquement aux dépens d'une autre nation. L'histoire nous montre que la guerre, la haine et l'occupation n'arriveront jamais à résoudre le conflit au Moyen-Orient; elles ne peuvent au contraire qu'aboutir à augmenter la tension dans la région.

C'est en raison de cette conviction que mon gouvernement apporte son plein appui à la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle toutes les parties au conflit, y compris notamment le peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), participeront pleinement dans la recherche d'une solution définitive et durable.

M. Asheeke (Namibie)

Le Gouvernement et le peuple de la République de Namibie attendent avec impatience le jour où le peuple fraternel de Palestine viendra rejoindre notre famille des nations en tant que membre à part entière. Choisissons de travailler tous ensemble afin d'atteindre cet objectif.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, à cette session de l'Assemblée générale, nous examinons une question d'importance primordiale, la question de Palestine. En se joignant au débat, la délégation albanaise voudrait réaffirmer la position résolue du Gouvernement et du peuple de l'Albanie et leur appui total et sans réserve aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien si longtemps éprouvé. Notre délégation souhaite joindre sa voix à celle de la communauté internationale tout entière pour lancer un appel urgent pour le renforcement de sa volonté et de son engagement et en faveur du déploiement d'efforts collectifs, dans le cadre des Nations Unies et de leurs organes, afin d'assurer une assistance appropriée et efficace au peuple palestinien dans sa lutte pour exercer librement ses droits fondamentaux et inaliénables à une patrie ainsi que son droit indéniable à l'autodétermination et à vivre en liberté, en tant que nation souveraine. Il doit être mis fin aussitôt que possible à la tragédie vécue par ce peuple depuis de nombreuses décennies.

Il est universellement reconnu depuis longtemps que la solution du problème palestinien se trouve au coeur et est la clef du règlement de l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient et de l'instauration d'une paix véritable et durable et de la stabilité dans cette région. Puisqu'il en est ainsi, le règlement et une solution urgente de ce problème devraient bénéficier de la priorité requise dans les travaux de notre organisation.

Il est exact que l'agression flagrante de l'Iraq contre le Koweït, un Etat souverain et Membre des Nations Unies, et son annexion, qui constitue un acte totalement inacceptable et condamnable, ont été source de menaces et de répercussion aux conséquences imprévisibles pour les peuples du Moyen-Orient et pour la paix et la sécurité internationales. Cette agression, qui a été vigoureusement condamnée par mon pays, a infligé de très graves dommages à la juste cause du peuple palestinien et des autres peuples arabes et entamé l'unité dans leurs rangs face à la politique ininterrompue d'agression, d'occupation et d'annexion de leur ennemi, le sionisme israélien. Cet acte a été cause d'extraordinaires préoccupations pour la communauté internationale tout entière et a suscité l'engagement sans précédent de notre organisation et de ses Etats Membres.

M. Pitarka (Albanie)

La République socialiste populaire d'Albanie a appuyé et continuera d'appuyer tous les efforts positifs qui ont été et seront entrepris dans le cadre des Nations Unies afin d'arriver à une solution juste et rapide de cette crise explosive et d'éviter par tous les moyens possibles un conflit armé, dont les conséquences pourraient être catastrophiques. Mais en même temps, cette crise ne devrait pas servir d'excuse pour détourner l'attention de la communauté mondiale de l'urgente nécessité qu'il y a à s'engager totalement et à prendre des mesures concrètes et efficaces afin d'assurer une solution aux problèmes du Moyen-Orient et, par-dessus tout et avant tout, au problème de Palestine. En dernière analyse, les conflits et les crises complexes dans cette région, tels que le conflit arabo-israélien, la crise libanaise et la crise la plus récente dans la région du golfe Persique, sont étroitement liés entre eux et sont les conséquences des politiques et pratiques nocives passées et actuelles, des ambitions, qui doivent être condamnées, et de l'influence de facteurs régionaux et étrangers.

Les événements importants qui se sont déroulés au cours des deux dernières années dans le nouveau processus de dialogue et de négociation sur la question palestinienne, auquel ont participé l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la Ligue arabe, le Secrétaire général et les Etats-Unis d'Amérique, ont laissé entrevoir certains signes prometteurs propices à conduire ce dialogue vers un processus véritable permettant d'apporter une solution au problème palestinien en particulier et aux problèmes du Moyen-Orient en général, et de promouvoir une politique saine et un climat diplomatique qui faciliteraient le processus. Nous avions espéré pouvoir être témoins et saluer de nouveaux progrès encore plus concrets, mais la réalité actuelle, la nouvelle aggravation de la situation, l'exacerbation des tensions au Moyen-Orient et particulièrement les politiques inchangées d'agression et d'annexion du sionisme israélien, ainsi que l'intensification de leur part de la violence, de l'oppression et de la terreur dans les territoires occupés, ne nous permettent pas d'exprimer le moindre optimisme quant à la possibilité de prendre de nouvelles mesures véritablement positives. Bien au contraire, ces facteurs nous forcent à nous déclarer encore plus déçus et préoccupés. Cette politique antipalestinienne, cette attitude de déri arrogante et intransigeante de la part d'Israël, demeurent les principaux facteurs qui ferment la voie à tout processus véritable de dialogue visant au règlement pacifique du problème palestinien et maintiennent la situation de tension et de guerre dans la zone du Moyen-Orient.

M. Pitarka (Albanie)

Les cercles dirigeants de Tel-Aviv, mettant à profit l'interruption des négociations entre l'OLP et les Etats-Unis et, en particulier, la situation créée par la crise dans le golfe Persique, ont récemment rendu leur politique et leurs pratiques encore plus rigides; ils ont intensifié encore davantage leurs pratiques criminelles et leurs actes contre les Palestiniens et les autres Arabes dans les territoires occupés, ainsi que leurs actes de violence et la terreur dans ces territoires. Une nouvelle preuve de ces faits a été le crime terrible et scandaleux, l'effusion de sang dont se sont rendues coupables les forces israéliennes d'occupation, qui ont tué et blessé un grand nombre de Palestiniens innocents sur le Mont du Temple dans la Jérusalem arabe. Ce nouvel acte criminel a été, à juste titre, résolument condamné par la communauté internationale dans son ensemble et par le Conseil de sécurité.

M. Pitarke (Albanie)

Cette politique aveugle et cette attitude de défi de Tel-Aviv, contrairement non seulement aux intérêts légitimes du peuple palestinien et à la paix et la sécurité dans la région et dans le monde, mais également aux intérêts du peuple israélien et à ses perspectives de vie pacifique et sûre, sont certainement vouées à l'échec. N'est-il donc pas grand temps, pour le peuple israélien, de reconsidérer et d'abandonner son rêve d'un grand Israël et de s'attacher à suivre les nouveaux courants positifs de démocratisation dans les relations internationales et de recherche de solutions aux conflits et aux différends par des moyens pacifiques - Grâce à un dialogue et à des négociations sincères et constructives? Cela exigera certainement le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes et la reconnaissance au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination dans sa patrie, dans un Etat libre et indépendant. La réalisation rapide de ces impératifs sera la clef du règlement du conflit et des problèmes au Moyen-Orient. Un tel règlement est une condition fondamentale à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région et d'une sécurité et tranquillité authentiques pour tous les peuples et tous les pays du Moyen-Orient.

Grâce à la persévérance de son Intifada - cette révolte massive et résolue mais pacifique, contre l'occupation, la violence et la terreur - le peuple palestinien a prouvé une fois de plus sa volonté inébranlable de résister et de recouvrer ses droits nationaux. Cette volonté pacifique des Palestiniens de recouvrer et d'exercer leurs droits légitimes à l'autodétermination, ainsi que la volonté dont fait preuve leur représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de s'engager sur la voie du dialogue et des négociations pour trouver une juste solution au problème palestinien, prouve clairement la bonne volonté des Palestiniens et leur intention de trouver une solution pacifique. Cette approche a reçu, à juste titre, tout le soutien et tous les encouragements possibles de la communauté internationale et de l'Organisation.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent s'engager dès que possible dans une série de mesures efficaces en vue d'amorcer un processus nouveau et véritable susceptible de mener à une solution juste et durable du problème de Palestine. La convocation et l'organisation par ces instances d'une Conférence internationale de paix pour le Moyen-Orient, avec la participation sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, représentant légitime

M. Pitarka (Albanie)

du peuple palestinien, sont devenues un impératif général et une exigence non seulement des pays et des peuples arabes, mais de toute la communauté internationale.

Il est temps d'envoyer à Israël un message approprié et final l'informant que son défi à la communauté mondiale, ses activités et ses politiques annexionnistes, antipalestiniennes et anti-arabes, qui menacent sérieusement la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde ne peuvent plus être tolérés. Le comportement du Conseil de sécurité dans la crise du Golfe, provoquée par l'agression de l'Iraq contre le Koweït, témoigne clairement du potentiel et des capacités du Conseil de sécurité lorsqu'il existe une volonté authentique de se conformer aux responsabilités et aux compétences que lui confère la Charte des Nations Unies.

Le peuple et le Gouvernement albanais, apporteront comme toujours leur appui total et résolu à la réalisation des aspirations légitimes des Palestiniens et des autres frères arabes. Conformément à cette position de principe, nous avons soutenu et soutiendrons sans réserve tous les efforts appropriés visant à aider véritablement le peuple palestinien à recouvrer ses droits nationaux et à faciliter la solution du problème de la Palestine et des problèmes du Moyen-Orient en général.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du r. se) : La question de Palestine, qui occupe traditionnellement une place particulière à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, devient particulièrement urgente compte tenu des événements dramatiques qui se déroulent sur les terres palestiniennes occupées par Israël. Le massacre des Palestiniens sur le Mont du Temple, le 8 octobre, et la nouvelle escalade de violence et d'extrémisme qui a suivi, sont la conséquence directe de la politique des cercles dirigeants israéliens dont le but est de consolider leur occupation des territoires arabes et à fouler aux pieds les sentiments nationaux et religieux du peuple palestinien. L'Union soviétique condamne avec force cette nouvelle vague de répression lancée par les autorités israéliennes contre la population civile palestinienne et exige la fin immédiate des actions répressives et de l'illégalité.

La communauté internationale ne peut demeurer indifférente au sort du peuple palestinien. Comme il ressort du débat le mois dernier du Conseil de sécurité sur la situation tendue existant dans les territoires occupés, la confrontation dans cette région a atteint des proportions extrêmes. Plus que jamais, il est

M. Vorontsov (URSS)

nécessaire que toutes les parties prennent des mesures dynamiques en vue de mettre fin à l'escalade de la violence et qu'elles trouvent une approche responsable afin de dénouer la crise palestinienne.

Jusqu'ici, malheureusement, aucun signe tangible ne montre que le Gouvernement israélien est prêt à abandonner sa position négative, qui est contraire à celle de la grande majorité des Membres des Nations Unies. En rejetant les résolutions 672 (1990) et 673 (1990) du Conseil de sécurité, ainsi que des résolutions antérieures du Conseil et de l'Assemblée générale qui définissaient les directives juridiques et politiques d'un règlement global au Moyen-Orient, et en refusant d'accepter les propositions raisonnables et réalistes présentées par le Secrétaire général, Israël est virtuellement en désaccord avec toute la communauté internationale.

La récente discussion au sein du Comité politique spécial a montré que la discrimination politique, socio-économique et culturelle à l'encontre des Palestiniens n'a pas cessé et que les droits les plus élémentaires de ce peuple continuent d'être bafoués et violés.

La politique d'Israël de peuplement forcé des territoires arabes usurpés est entièrement contraire aux décisions des Nations Unies et aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui interdisent l'installation de populations non autochtones dans des territoires occupés. Cette politique israélienne offre peu de perspectives pour un règlement équitable du problème.

Comme le savent les représentants, les récents efforts déployés pour ranimer le dialogue politique, rendus possibles grâce à la position constructive de la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), se trouvent dans une impasse en raison de la souplesse insuffisante d'Israël. Il semble - et cela est attesté par l'aggravation actuelle de la tension dans les territoires occupés - que Tel-Aviv envisage de continuer de s'appuyer sur la contrainte et la force militaire.

Le manque de vision d'une telle politique est évident. Il nous semble qu'au cours des trois dernières années, même les autorités israéliennes auraient pu se convaincre que leurs tentatives de mater l'Intifada par la force des armes étaient nuisibles et qu'en dernière analyse elles n'avaient simplement servi qu'à aggraver la tension, non seulement dans les territoires occupés mais dans toute la région, et, partant, à saper tous les efforts déployés en vue de trouver un règlement du

M. Vorontsov (URSS)

conflit du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que le Gouvernement israélien doit faire enfin preuve de bon sens et comprendre que la révolte palestinienne n'est pas à l'origine de la détérioration de la situation mais qu'elle est plutôt une conséquence directe de la politique de répression menée par Tel-Aviv et qu'il ne sera possible de sortir de l'impasse que si l'on trouve un juste équilibre entre les intérêts de tous les peuples de la région et si leur liberté de choix est respectée.

M. Vorontsov (URSS)

L'un des objectifs prioritaires de la politique étrangère soviétique est de parvenir à une solution équitable du problème palestinien dans le cadre d'un règlement général au Moyen-Orient. L'Union soviétique a toujours estimé que l'Organisation des Nations Unies, grâce à son autorité, à ses capacités de maintien de la paix et à son expérience dans les affaires du Moyen-Orient, devait jouer un rôle de premier plan dans l'instauration d'une paix durable dans cette région. Nous sommes convaincus que ce n'est que dans le cadre d'une conférence internationale tenue sous les auspices de l'ONU, et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité que l'on pourra parvenir à un règlement. Il sera ainsi possible de créer aussi rapidement et sûrement que possible, un modèle entièrement nouveau d'existence pacifique pour tous les peuples vivant au Moyen-Orient, favorisant les relations de bon voisinage et de coopération.

Ce modèle doit se fonder sur les normes universellement reconnues de droit international et de comportement civilisé, sur un équilibre entre les intérêts de toutes les parties et sur le respect inconditionnel du droit des peuples à la liberté de choix. Il faut que ce règlement se fasse sur une base territoriale équitable, en se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; que le peuple palestinien soit en mesure d'exercer le même droit à l'autodétermination et dans la même mesure que le peuple israélien; que l'on garantisse à toutes les parties au conflit le droit à une existence pacifique et sûre dans des frontières internationalement reconnues; et que toutes les parties respectent strictement les principes de l'égalité des droits et de la sécurité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la souveraineté et de l'indépendance, et du non-recours à la force.

La communauté internationale et l'ONU prennent part depuis longtemps à la recherche d'un règlement au Moyen-Orient, du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine mais, malheureusement, sans grand succès jusqu'à présent. Nous l'avons constaté ici et dans d'autres instances avant les événements du 2 août. Des consultations ont eu lieu, différentes approches ont été étudiées, et la possibilité de créer des structures de sécurité dans la région et d'instaurer des mesures pour accroître la confiance ont été discutées, parmi bien d'autres sujets. Un large dialogue sur toutes ces questions a lieu depuis longtemps maintenant, à différents niveaux, dans le contexte des rencontres soviéto-américaines.

M. Vorontsov (URSS)

L'Union soviétique est convaincue que ces efforts doivent se poursuivre : il faut trouver les moyens de parvenir à un règlement d'ensemble de tous les problèmes qui existaient au Moyen-Orient avant le 2 août. Nous pensons que l'agression de l'Iraq contre le Koweït a fortement compliqué la situation au Moyen-Orient, mais cela signifie tout simplement que nous devons redoubler d'efforts pour assurer la paix dans la région et régler le problème palestinien.

Pour parvenir à un règlement, l'Union soviétique est prête à élargir ses contacts avec toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens et les Etats arabes. Nous sommes disposés à engager un dialogue, sous quelque forme que ce soit et à n'importe quel niveau, avec Israël. Les démarches entreprises par les Etats européens nous semblent intéressantes et il est évident que les consultations tenues entre les membres du Conseil de sécurité sur les problèmes que pose un règlement de la question du Moyen-Orient ont une importance particulière.

Ainsi que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Chevardnadze l'a déclaré au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 29 novembre 1990 :

"Notre position nette et bien définie à l'égard de la crise du golfe Persique nous met en mesure d'agir en ce sens sans craindre les insinuations ou les accusations selon lesquelles cette crise serait en quelque sorte liée au problème d'un règlement arabo-israélien." (S/PV.2963, p.93)

M. Chevardnadze s'est prononcé contre l'idée de différer artificiellement les tentatives de solution d'un problème qui se pose depuis si longtemps, pour la seule raison qu'un nouveau problème est apparu, qui doit être traité.

De belles paroles ont été prononcées à cette tribune pour défendre les intérêts du peuple palestinien. Le moment est maintenant venu de prendre des mesures précises et décisives pour rétablir le plus rapidement possible la paix et la justice dans les territoires du Moyen-Orient et garantir à tous les peuples qui y vivent, y compris les Palestiniens, leur droit inaliénable à une existence sûre dans la dignité.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, prenant la parole devant l'Assemblée générale pour la première fois à la présente session, j'ai le plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence et de vous souhaiter le meilleur succès.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous avons traité de la question de Palestine au fil des années, avons exposé les mesures d'oppression prises contre ce peuple et révélé au grand jour les violations du droit et les crimes contre l'humanité perpétrés par les autorités israéliennes. Nous avons mentionné les règles du droit que les autorités israéliennes continuent de violer et les droits de l'homme qu'elles continuent de fouler aux pieds. Nous avons examiné le problème, énuméré les erreurs qui ont conduit à la création de l'Etat sioniste en Palestine, et avons suivi les contradictions fondamentales dans lesquelles Israël vit. Nous avons parlé de la position arabe et des sacrifices consentis par les Arabes pour parvenir à une solution pacifique qui assurerait la stabilité de la région, en dépit de toutes ces contradictions et malgré tous les obstacles dressés par le sionisme.

L'audace des dirigeants sionistes est telle qu'il y a quelques années, ils ont été jusqu'à nier l'existence des Palestiniens. Ils ont dit que les Palestiniens n'existaient pas et Shamir, le Premier ministre d'Israël, a eu l'impudence, il y a deux ans, de comparer les Palestiniens à des insectes, laissant entendre qu'il détruirait un insecte. Voilà une expression qui révèle la vilénie de l'homme qui ose parler ainsi.

Nous devons également attirer l'attention sur une déclaration faite par Shamir il y a plus de deux semaines, dans laquelle il disait, en fait, que son parti avait le devoir de conserver la terre de Palestine, de la mer jusqu'au Jourdain, pour les générations israéliennes futures et pour garantir une terre aux nouveaux immigrants, comme si le pays était inhabité, désert, offert à quiconque veut s'en emparer, comme s'il n'y avait ni lois, ni traditions, ni moralité; comme si les Nations Unies n'existaient pas, ou comme si les nations étaient désunies.

Aujourd'hui, la guerre froide a été abandonnée et la coopération internationale a commencé, particulièrement dans le cadre de l'ONU, et nous sommes confrontés à un nouvel élément sur la scène internationale, qui déterminera le cours de l'avenir, l'avenir des relations internationales et régionales, et qui façonnera la destinée de nos générations futures, que le sionisme l'accepte ou le rejette.*

* M. Flores Bermudez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Un esprit nouveau et authentique de coopération règne entre les Etats et les puissances, dont les rivalités du passé ont divisé le monde en blocs et alliances, en sphères de défi et de discorde pendant 45 longues années. Cet esprit fécond renferme de nouvelles valeurs, et dans ses veines court la sève du respect spontané du droit et du rejet spontané de la loi de la jungle. Nous coexistons en cette nouvelle ère dans un monde qui voit dans les Nations Unies, leurs principes, leurs engagements, l'incarnation de ses aspirations et la concrétisation de ses espoirs. Ce monde voit dans la légalité internationale la base indispensable à la poursuite de cette coopération et à la jouissance des fruits de ce nouveau monde, un monde dans lequel Israël constatera que lui-même et ses méthodes sont contraires à la moralité mondiale et se retrouvera en dehors du cadre des principes mondiaux, rejeté par les lois mêmes qui régissent le code de conduite mondial.

Aujourd'hui, et depuis 36 mois, une révolution embrase la terre de Palestine, un esprit de liberté, un esprit de sacrifice, une révolution à laquelle participent hommes, femmes, enfants et personnes âgées; une révolution née de la conscience d'un peuple demeuré silencieux face à l'oppression, de sorte qu'on croyait qu'il l'avait acceptée. On pensait même qu'il s'était soumis et avait accepté la dure réalité, et que son problème venait seulement de l'extérieur. C'est alors que le peuple palestinien s'est rebellé; il s'est rebellé et a résisté avec les pierres même de sa terre, ses arbres, ses bosquets, son eau, son air, avec un rare courage qui, grâce à Dieu, sonnera le glas des oppresseurs aussi redoutables que soient leurs machines de terreur et la guerre. La conscience internationale a, dès le début de la révolution, pris le parti de ceux qui défendent leurs droits. Elle a condamné la terreur perpétrée par les autorités israéliennes et révélé au grand jour tout ce que le sionisme a de faux. Mais, malheureusement, la propagande et le terrorisme sionistes ont, dans une certaine mesure, réussi à effacer tout ce qui a été commis sur la terre de Palestine. Les sionistes ont expulsé les médias du théâtre des opérations et leur ont claqué la porte au nez. Où sont les défenseurs acharnés de la libre expression, des droits des peuples, des droits de l'homme, des traités et conventions internationaux et des normes humaines? Quelle attitude ont-ils aujourd'hui face aux événements qui ont lieu en Palestine? Nous nous demandons, comment est-il possible que le sionisme et Israël puissent commettre des actes interdits par la communauté internationale et tous ses membres?

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les droits du peuple palestinien sont aujourd'hui violés comme ils le furent quotidiennement dans le passé. Tous ces crimes sont commis contre le peuple palestinien, enfants comme adultes, contre les jeunes et les vieillards, les hommes et les femmes. Il n'existe aucun droit sur terre qui n'est foulé aux pieds aujourd'hui par les gangs israéliens, qui terrorisent les Palestiniens sur leur terre et dans leurs foyers.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien stipule que :

"... Le Comité souhaite appeler d'urgence l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur les politiques et pratiques d'Israël, puissance occupante, qui constituent une violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949. Le Comité lance à nouveau un appel très pressant au Conseil de sécurité, aux Hautes Parties Contractantes à la quatrième Convention de Genève et à toutes les parties intéressées pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection internationale des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en attendant le retrait des forces israéliennes et un juste règlement." (A/45/35, par. 29)

Nous devons, et nous n'avons d'autre choix que d'appuyer les appels en faveur de la protection des Palestiniens et de fournir le mécanisme qui permettrait l'application de la Convention de Genève de 1949, à laquelle j'ai fait référence, car agir autrement reviendrait à encourager ces personnes à répandre la violence sioniste en recourant aux mêmes méthodes que celles utilisées par leurs bourreaux.

Existe-t-il au XXe siècle un système des droits de l'homme qui fasse une discrimination pour des raisons de race, de langue, de religion et de couleur? Un tel système a existé dans le passé. On nous avait dit qu'il avait définitivement disparu pendant l'ère des Nations Unies et des pactes relatifs aux droits de l'homme. Pourquoi dès lors certains restent-ils silencieux lorsque Israël se rend coupable de violations et de crimes?

Les médias du monde ont relaté le début de la dernière tragédie qui remonte à 36 mois. Puis les nouveaux médias ont été empêchés de relater les événements qui ont eu lieu en Israël, parce qu'il s'agit d'Israël; les Israéliens ont estimé qu'ils n'étaient plus coupables envers la conscience du monde même s'ils ont

M. Shihabi (Arabie saoudite)

continué de s'octroyer le droit de commettre des crimes. En fait, la violence s'est accrue, exactement comme cela fut le cas en Afrique du Sud lorsque les médias ont été empêchés de relater les événements. Les abus se sont intensifiés. Ils n'ont pas fléchi. Ils ont gravi un degré supplémentaire dans l'horreur. Ils n'ont pas diminué. Leur champ d'action s'est étendu au lieu de se rétrécir. La crainte qu'éprouvaient les dirigeants sionistes face à l'opinion publique mondiale s'est dissipée quand ils se sont rendu compte qu'elle était devenue sourde et aveugle. Au nom du maintien du droit et de l'ordre, les sionistes ont continué à commettre toutes sortes de crimes jusqu'à aujourd'hui. Nous entendons certains dire que leur responsabilité consiste à maintenir la loi et l'ordre. Si de tels crimes sont commis au nom de la loi et de l'ordre, qu'en est-il des droits de l'homme que d'autres Etats sont priés de respecter. Ou bien existe-t-il une échelle de valeurs particulière pour Israël, un pays auquel certains n'osent pas toucher? Le Comité souligne dans son rapport :

"Selon le DataBase Project on Palestinian Human Rights, au 31 août 1990, le nombre total de Palestiniens tués depuis le début de l'Intifada - décès imputables directement aux forces israéliennes, à des colons armés, à des civils et à des collaborateurs - s'élevait à 856 (cas identifiés). Sur ce chiffre, 704 avaient été tués par balles, 63 étaient décédés des suites des coups qu'ils avaient reçus et 2 avaient péri lors d'incidents marqués par l'utilisation de gaz lacrymogènes. De plus, 104 Palestiniens étaient morts dans des circonstances suspectes...

Le bilan était extrêmement lourd parmi les enfants : 217 enfants de moins de 16 ans, soit 25 % du total des victimes." (Ibid., par. 22, 23)

Le recours par Israël à diverses mesures cruelles de punition de masse est une violation flagrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la quatrième Convention de Genève.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Cependant, le peuple palestinien, résolu à exercer ses droits, rétablira lui-même un juste équilibre et viendra à bout de la tyrannie et de la terreur. Le terrorisme sioniste ne fera que renforcer la détermination du peuple palestinien à mettre un terme au terrorisme des institutions qui le pratiquent.

Trois millions d'Israéliens veulent changer le cours de l'histoire dans une région, habitée par des centaines de millions de personnes dont la terre rejette les Israéliens et ceux qui sont maudits par le ciel; et, grâce à Dieu, ils ne pourront jamais réaliser leurs rêves. Les Israéliens n'ont pas appris que la sécurité ne sera pas exclusivement leur sur la terre de Palestine et que les propriétaires de cette terre sont les seuls qui ont qualité pour y instaurer la sécurité pour eux-mêmes et pour les autres. Il ne saurait y avoir de sécurité sans eux; et il ne saurait y avoir de sécurité pour les autres aux dépens de la propre tranquillité et de la propre sécurité des Palestiniens.

Les Arabes ont élaboré le plan de Fus pour résoudre le problème de Palestine et du Moyen-Orient, en dépit des sacrifices qu'il comporte. Les Palestiniens ont alors fait des concessions importantes. Les Israéliens n'ont toutefois pas compris cela et ne l'ont pas apprécié. Au contraire, ils n'ont pas su voir le sacrifice que les Arabes consentaient pour assurer l'avenir de la région dans la sécurité ni saisir les éléments fondamentaux du problème palestinien lui-même.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien nous explique comment les sionistes ignorent les droits inaliénables du peuple palestinien; comment ils bafouent toutes les valeurs qu'ils demandent aux autres Etats de respecter, lorsque eux-mêmes, sionistes, sont en cause; comment ils commettent tous les crimes contre l'être humain arabe; et comment ils se sentent à l'abri de tout châtement, comme si le châtement ne pouvait venir que de l'extérieur. Ils referment complètement la porte sur eux et au nez des médias étrangers. Le châtement leur viendra des victimes, - hommes et femmes, enfants, jeunes et vieux, - qui sont soumises aux formes les plus cruelles de torture et de terreur. Personne ne devrait même demander aux Palestiniens pourquoi ils se vengent tandis que le monde reste passif et regarde les bourreaux infliger aux Palestiniens les pires formes de tortures.

Nous remercions le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous exprimons nos remerciements à la Présidente et aux membres du Comité, ainsi que notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'ils ont déployés pour trouver la vérité et pour le courage louable dont ils ont fait preuve

M. Shihabi (Arabie saoudite)

en exposant cette vérité. Nous déplorons que certains Etats restent passifs, observent et se contentent de faire des déclarations. Nous regrettons que certaines institutions internationales pleurent la perte des valeurs humaines dans d'autres pays et exigent l'imposition de sanctions tandis qu'en Palestine, les Palestiniens sont soumis à l'un des appareils de terrorisme et d'oppression les plus odieux que l'homme connaisse. Que faisons-nous ici maintenant?

De cette tribune, nous saluons ceux qui tiennent bon en terre de Palestine. Nous saluons ceux qui présentent la poitrine aux balles et aux bombes de la terreur des autorités israéliennes et souffrent de la faim, des privations et de l'oppression sur leur propre terre. Nous saluons ceux qui subissent la tyrannie et tous les abus sur la terre de leurs pères et de leurs ancêtres. Nous saluons ceux qui résistent et se révoltent comme des héros et meurent en martyrs. Dieu dit dans le saint Coran :

"Ne croyez pas que ceux qui ont succombé en combattant dans le sentier de Dieu sont morts; ils vivent près de Dieu, et reçoivent de lui leur nourriture." (Le Coran, III:169)

Nous tenons à dire aux soldats de l'armée, recrutés en Israël pour tuer enfants et femmes : les enfants et les femmes vaincront, car ils sont forts de leurs droits; les hommes et les personnes âgées vaincront, si Dieu le veut, car ils sont résolus et convaincus.

Ces rebelles farouches contre l'injustice exigent l'exercice de leurs droits, qui sont reconnus par vous. Dieu et l'histoire seront les juges de notre silence devant le soulèvement en terre de Palestine qui s'oppose à l'oppression et à l'occupation israéliennes. Si nous n'agissons pas maintenant, le jour viendra où nous regretterons de n'avoir pas défendu leurs droits et de ne pas avoir empêché le pire.

Je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans évoquer la déclaration faite par le représentant de l'Iraq concernant la présence de forces multinationales dans le Royaume d'Arabie saoudite et dans la région du Golfe. C'est une force que nous avons appelée pour résister à l'agression iraquienne qui menace la région. Le Koweït a été la première victime de cette agression. La victime a aussi été la cause, le peuple, les intérêts et les objectifs de la Palestine.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

C'est une cause dont abuse l'Iraq de la même manière qu'il exploite la religion pour servir ses objectifs, qui sont tout à fait contraires à la religion et à la cause de la Palestine. En évoquant le caractère sacré des Lieux saints, il ne faut pas oublier que c'est le régime iraquien qui menace toute la région. Les actes commis par ce régime sont contraires à tous les intérêts arabes. Les Lieux saints sont dans les mains les plus sûres. Nous allons les protéger de tous les agresseurs, y compris du régime iraquien ou de toute autre source d'agression.

Si le régime iraquien continue de justifier ses actes par la religion, permettes-moi de dire que toutes ses paroles et ses actes sont contraires à la religion et aux valeurs morales. Cependant, qu'il évite d'invoquer les lieux saints qui sont bien en dehors de leurs intentions et de leurs actes malveillants. Qu'il n'utilise pas abusivement ces lieux pour justifier ses actes d'agression.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : La plupart des orateurs qui m'ont précédé ont rappelé à l'Assemblée que, au nombre des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales, le conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question des droits inaliénables du peuple palestinien, apparaît comme le conflit le plus grave et le plus sanglant et qu'il n'a pas encore bénéficié du relâchement des tensions Est-Ouest et de la fin logique de la guerre froide. A l'exception de la politique abominable de l'apartheid en Afrique du Sud, peu de conflits sont restés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pendant une période aussi longue.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Dans ma déclaration devant cette assemblée le 4 octobre 1990, j'ai souligné que l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq avaient détourné l'attention de la question palestinienne. J'ai en outre fait observer que, loin de recevoir l'attention qu'il mérite, le sort du peuple palestinien dans les territoires occupés avait malheureusement été relégué à l'arrière-plan par la nouvelle crise dans la région. Cela est fort regrettable, car la crise du Golfe ne peut qu'ajouter aux souffrances du peuple palestinien. Cette crise est donc une raison supplémentaire de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies a été partie à la création du problème. Elle a la responsabilité incontournable de redresser le tort fait au peuple palestinien en contribuant à reprendre la recherche d'une solution durable à la question palestinienne. Si la foi et la confiance du peuple palestinien dans l'Organisation des Nations Unies et dans la solidarité internationale doivent être maintenues, nous devons faire plus que simplement compatir avec lui : nous devons agir sans tarder.

Au cours de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, la tendance était que le moment était tout à fait opportun pour relancer la recherche d'une solution globale au conflit du Moyen-Orient et en particulier à sa cause principale, la question palestinienne. En 1988 l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Malheureusement, au lieu de saisir ce rameau d'olivier, Israël a continué de refuser de traiter avec l'OLP et de s'opposer à sa participation à tout processus de règlement pacifique global du conflit, utilisant des arguments surannés qui ont embarrassé jusqu'à ses partisans les plus ardents. Seul Israël considère l'OLP comme une organisation terroriste et son acceptation des résolutions du Conseil de sécurité comme insincère. De nouveau, au cours de la réunion de novembre 1988 du Conseil national de Palestine à Alger, en Algérie, l'OLP a annoncé des décisions historiques qui ont confirmé sa volonté d'accepter l'existence d'Israël et d'engager un processus de paix. Cela a fait naître l'espoir qu'Israël pourrait accepter la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité, et tous les membres permanents du Conseil de sécurité. Aujourd'hui

M. Nyakvi (Tanzanie)

la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient est aussi éloignée que jamais. Ce qu'on en a dit et les quelques efforts qui ont été faits sans conviction semblent chercher à exclure l'OLP des négociations. Le fait que le statut de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien a été renforcé plutôt qu'affaibli par ces concessions courageuses n'a pas persuadé les autorités israéliennes de cesser de vivre dans le passé.

Pendant la quarante-quatrième session, ma délégation a noté avec une profonde satisfaction le mouvement dans la bonne direction effectué par les Etats-Unis d'Amérique, qui ont une immense influence dans la région. Ils ont enfin commencé à parler à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Mais nous avons été déçus : les négociations avaient à peine commencé que des signes ont montré que ce développement politique positif risquait d'échouer. Une prétendue tentative de l'OLP d'effectuer des missions terroristes en Israël a fourni la raison immédiate de mettre fin aux contacts. Malheureusement ce traitement de l'OLP a fait que la flexibilité dont il avait fait preuve n'a rencontré que de l'intransigeance de la part d'Israël. Il a encouragé Israël à continuer de refuser de négocier avec l'OLP et à continuer de poursuivre ses tentatives de trouver des fantoches palestiniens avec qui coopérer. Elles n'ont pas réussi. Israël, frustré, a continué de faire régner la terreur sur le peuple palestinien dans une vaine tentative de briser son moral et de détruire l'OLP.

Le Secrétaire général observe dans son rapport :

"Il ressort clairement ... qu'il n'existe ni au Conseil de sécurité, ni entre les parties au conflit, d'accord suffisant pour permettre la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient préconisée dans la résolution 44/42." (A/45/709, par. 5)

Cet état de choses regrettable confirme la nécessité pour la communauté internationale de trouver rapidement un moyen de sortir de l'impasse. Ma délégation lance donc un appel aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont fait preuve d'une détermination et d'une unité d'intention exceptionnelles dans leur réaction à la crise du Golfe, pour qu'ils adoptent une attitude analogue à l'égard du problème palestinien, tout d'abord en exerçant des pressions sur Israël afin qu'il fasse preuve, lui aussi, de la bonne volonté et de la générosité montrées par l'OLP. Israël doit être persuadé et, si nécessaire, contraint

M. Nyakyi (Tanzanie)

d'accepter une conférence internationale de paix réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Les membres permanents du Conseil de sécurité, notamment ceux qui peuvent influencer Israël, doivent clairement indiquer à celui-ci qu'ils ne sont plus disposés à le laisser opposer un veto au processus de paix au Moyen-Orient.

L'intransigeance d'Israël s'est accompagnée de l'usage inconsidéré de la force brutale. Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, figurant dans le document A/45/576 en date du 19 octobre 1990 fait, comme les années précédentes, un compte rendu à jour des manifestations croissantes de la répression et du déni des droits de l'homme pratiqués par Israël. La situation continue à être tendue. Nous nous attendons à ce que la politique israélienne persistante d'annexion et de colonisation poursuivie par tous les gouvernements israéliens depuis 1967 continue à susciter de la résistance. Des fusillades, des passages à tabac, l'utilisation de gaz lacrimogènes et d'autres moyens de répression utilisés contre les manifestants, les grévistes ou les lanceurs de pierres ont causé des milliers de morts et des dizaines de milliers de blessés. Le nombre élevé des victimes de la répression parmi les civils, y compris des enfants et des personnes âgées - tous victimes de l'emploi aveugle de la violence - ne fait qu'aggraver le crime d'occupation et d'annexion. Les brutalités épouvantables commises par les autorités israéliennes sont également dirigées contre l'infrastructure économique et sociale des territoires occupés : démolition de maisons, confiscation de terres, saisie de biens, coupure de lignes téléphoniques et électriques, coupures d'eau courante et même déracinement d'arbres. Il est difficile d'associer ces actes avec un gouvernement qui se prétend civilisé et démocratique.

Cette situation épouvantable en matière de droits de l'homme dans les territoires occupés est rendue encore plus inquiétante par deux autres actes inhumains : Israël continue à créer et à agrandir ses colonies de peuplement dans les territoires occupés à mesure qu'il continue de recevoir de nouveaux immigrants de différentes parties du monde et, en même temps, il expulse des femmes et des enfants palestiniens.

Le coût humain et financier de tous ces actes est trop élevé pour être estimé. Nous saluons le peuple palestinien pour son courage et sa résistance

M. Nyanhyi (Tanzanie)

déterminée à l'oppression et à la répression d'Israël. Armés de leurs poings et de pierres, ils continuent de montrer au monde qu'aucun pouvoir sur terre ne peut supprimer l'aspiration de l'homme à la dignité et à l'humanité. Les droits inaliénables des peuples ne peuvent être déniés pour toujours.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est reconnue par l'Assemblée générale comme étant le seul représentant légitime du peuple palestinien. Ni Israël ni ses alliés ne devraient pouvoir présenter leur propre cadre de négociations s'il exclut l'OLP. Nous nous félicitons donc de la conclusion du rapport du Secrétaire général :

"Un processus de négociation ne peut être effectif que s'il fait intervenir toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et vise un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les droits politiques légitimes du peuple palestinien."
(A/45/709, par. 7)

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le délai prolongé dans le règlement du problème du Moyen-Orient constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région. L'absence de tout processus diplomatique destiné à surmonter les obstacles à un processus efficace de négociation au Moyen-Orient est, malheureusement, due à l'appui et à la protection qu'Israël continue de recevoir d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Ma délégation est d'avis que la seule façon de progresser maintenant serait la convocation par le Conseil de sécurité d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient afin de régler le problème une fois pour toutes. Nous croyons sincèrement qu'à la lumière de l'évolution positive de la situation politique internationale, le temps est venu de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, et, ce faisant, de focaliser l'attention sur le droit du peuple palestinien à sa propre patrie.

Le jeudi, 29 novembre 1990, le Conseil de sécurité a adopté une résolution destinée à signifier clairement à l'Iraq que le monde est prêt à avoir recours à la force pour libérer le Koweït. Cette décision nous rappelle que les terres arabes et la Palestine sont occupées par Israël depuis des années et que les résolutions successives n'ont jamais été étayées par la menace ou l'emploi de la force. Le temps est venu de s'occuper de la question de Palestine avec tout le sérieux qu'elle mérite. Le monde a le droit d'attendre de ceux qui, dans le passé, ont exercé leur droit de veto pour protéger Israël qu'ils se sentent maintenant capables de manifester la volonté politique nécessaire pour dire à Israël que leur veto n'est plus disponible pour sanctionner son intransigeance. Le monde a le droit d'attendre de ces pays qu'ils exercent leur influence dans ce domaine pour convaincre Israël que, pour le bien de toute la région, et pour son propre bien, il doit se départir de son intransigeance et donner suite aux demandes persistantes en vue de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

La Tanzanie estime que l'influence des Etats-Unis sur Israël les place dans une position unique pour faire preuve d'impartialité en s'occupant de la question de Palestine. Les Etats-Unis jouissent de l'appui total de la communauté internationale, laquelle a la responsabilité de travailler avec toutes les parties au conflit pour la réalisation d'un règlement global, tel que prévu dans la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale. La communauté

M. Nyakyi (Tanzanie)

internationale ne peut se permettre de continuer à esquiver le problème car, comme le monde ne pouvait ignorer le droit des Juifs à une patrie, le monde ne peut en aucune façon se soustraire à la responsabilité d'édifier un foyer pour le peuple palestinien.

L'esprit qui règne en ce moment nous impose à la fois un devoir et un sens de l'urgence. Israël doit suivre le mouvement du passage de l'ère des conflits et de la rivalité à celle de la paix et de la coopération. Même au moment où nous sommes aux prises avec l'invasion et l'annexion du Koweït, jetons les bases d'une solution à ce problème plus urgent et plus ancien encore - celui de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Si nous voulons parvenir à une solution durable de la situation explosive du Moyen-Orient, le Conseil de sécurité, je le répète, doit faire preuve de la même détermination que celle qu'il a démontrée dans le cas de la crise Iraq-Koweït.

Le problème de la Palestine appelle désespérément une solution urgente. La communauté mondiale, à juste titre, a refusé l'établissement d'un lien entre l'invasion et l'annexion brutales du Koweït et les problèmes de longue date de la Palestine. Pourtant il y a encore un danger très réel à ce qu'un lien soit établi. Les accidents de l'histoire, de la géographie et des circonstances se conjuguent de façon à rendre un tel couplage irrésistible pour certaines forces. Si elle permet à la paralysie actuelle de durer, la communauté mondiale échouera dans ses efforts pour éviter l'établissement d'un lien. Ceux qui risquent de profiter d'un couplage prient sans doute pour le maintien du statu quo. Ils doivent être privés de cette satisfaction, et le meilleur moyen de ce faire est de s'occuper sans tarder de la question de Palestine. Les amis d'Israël doivent lui dire dès maintenant, en particulier ceux qui ont exercé leur droit de veto pour le défendre, qu'il y a tout de même des limites.

La Tanzanie continuera de prêter son plein appui aux efforts en vue de la réalisation de nos nobles objectifs au Moyen-Orient en général et en Palestine en particulier.*

* Le Président assume la présidence.

Le QUEDRAOGO (Burkina Faso) : L'année dernière, à cette tribune, et parlant de la situation au Moyen-Orient, je disais déjà ceci :

"La superposition et l'imbrication d'éléments politiques, stratégiques, économiques, sociaux et religieux sont venues compliquer au fil des ans une situation au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine.

De quelque façon que l'on considère le problème de revendication légitime d'un peuple surgit de manière totale, irrésoluble, irrépressible. Une paix durable et juste au Moyen-Orient ne peut que se fonder sur la reconnaissance et l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien. Tout est parti du mépris de ces droits." (A/44/PV.64, p. 48)

En effet, tout est parti du mépris des droits inaliénables du peuple palestinien, mépris de ses droits exprimés par ceux qui ont donné ce qui ne leur appartenait pas.

Les incidents sanglants du 8 octobre 1990 à Jérusalem, où de nombreux civils palestiniens ont été blessés ou tués sont bien également la preuve de ce mépris des forces israéliennes d'occupation pour la revendication légitime de ses droits par le peuple palestinien. La condamnation unanime de ces événements par le Conseil de sécurité indique bien la réprobation de la communauté internationale.

Là encore, Israël refuse de recevoir la mission du Secrétaire général, ainsi que stipulée par la résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité. Israël refuse de reconnaître que la quatrième Convention de Genève, du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, doit être appliquée et respectée dans les territoires occupés. Israël refuse de reconnaître le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force. Le respect de ce principe voudrait dire mettre fin à l'occupation qu'Israël poursuit dans les territoires arabes depuis 1967. Israël refuse de mettre un terme à sa politique d'annexion et d'installation illégale de colons juifs dans les territoires occupés, rendant plus difficile toute démarche de paix dans la région. Israël refuse de reconnaître les concessions que le Conseil national de Palestine a faites dans le souci d'avancer vers une solution négociée. Israël, après avoir mis des restrictions à ses propres propositions, refuse de souscrire au Plan Baker.

Ainsi donc, rien n'est bon pour Israël, qui n'arrête pas de vitupérer contre l'Organisation des Nations Unies et ses Membres. Seules devraient être considérées, selon Israël, ses propres propositions. Il faut déplorer tant d'unilatéralité et tant d'intransigeance rigide de la part d'Israël.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

L'on ne va pas vers la paix en n'ayant aucune considération pour ses interlocuteurs et en n'ayant aucune volonté de l'obtenir dans des conditions qui la seront juste et durable.

Dans une région qui continue d'être la plus explosive du monde, le Secrétaire général de notre organisation a encore rappelé la nécessité de relancer les efforts visant à parvenir à un règlement juste et durable d'un conflit qui, depuis des décennies, a été une source d'instabilité permanente et qui a causé des souffrances indicibles aux Arabes comme aux Israéliens.

Parce que le peuple d'Israël a vécu le sort d'un peuple sans patrie, nous ne comprenons pas qu'il ne comprenne pas le peuple palestinien.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où, malheureusement, toutes les initiatives semblent être au point mort et sans perspectives, d'autant plus que l'écheveau des approches, des situations et des développements dans la région est devenu si embêlé que le pessimisme pourrait légitimement nous gagner.

Cependant, la vigueur et la poursuite de l'Intifada sont là pour nous rappeler que le peuple palestinien attend qu'on lui rende justice et que son combat continue malgré la violence et la répression des autorités israéliennes. Les civils palestiniens sont malmenés par les soldats israéliens, par les colons israéliens. Pour des raisons de sécurité, des maisons de Palestiniens sont détruites et leurs familles affectées par ces pratiques dont la liste n'est pas close.

Et pourtant, plus de 150 Etats avec une référence aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité estiment que le règlement de cette question repose sur les trois fondements suivants : premièrement, le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem; deuxièmement, la reconnaissance et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; troisièmement, le règlement satisfaisant du problème palestinien fondé sur la reconnaissance des droits politiques légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination.

Comme par le passé, le Burkina Faso appuie sans réserve la lutte du peuple palestinien dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine pour restaurer ses droits nationaux légitimes à une patrie libre et indépendante.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Le Burkina Faso attend d'Israël qu'il reconnaisse l'existence d'un peuple palestinien et qu'il en tire les mêmes conséquences que la communauté internationale.

Ma délégation veut ajouter ceci : aussi longtemps qu'un membre permanent et prééminent du Conseil de sécurité continuera de garantir à Israël l'impunité sous toutes ses formes, nos propos ici ne seront que de pâles discours rejetés du revers de la main comme on se débarrasse de mouches importunes.

Etre sérieux à propos de la paix au Moyen-Orient, c'est rechercher inlassablement un règlement et tenter sans relâche d'amener toutes les parties autour d'une table de négociation pour commencer enfin quelque part.

A cet égard, et si l'on en croit les résultats de la résolution 44/42 adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 1989, la proposition d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient ne connaît que trois oppositions : celle d'Israël; celle des Etats-Unis d'Amérique; et celle de la Dominique.

Quel est le message? Faut-il comprendre que tout le reste de la communauté internationale s'acharne contre Israël et se refuse à admettre que ce problème est une question de vie ou de mort pour Israël et que tous ces Etats sont prêts à se faire complices de la disparition d'Israël?

Ce serait faire injure à l'écrasante majorité d'entre eux qui reconnaissent Israël, et surtout ce serait faire injure à leur jugement et à la volonté de justice et de paix pour tous les Etats de la région.

La dynamique de paix doit être réinstituée, et de véritables démarches positives doivent s'engager en vue d'une solution négociée, juste et durable, à la question de Palestine.

Les fondements sont connus. Reste à les mettre en oeuvre avec la coopération de tous.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de commencer ma déclaration en adressant, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, mes plus chaleureux remerciements à l'Ambassadrice Alsa Claude Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et aux autres membres du Comité pour le rapport A/45/35 et Corr. 1) qu'ils ont présentée à l'Assemblée et qui est clair, positif et objectif.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Je voudrais également leur exprimer la reconnaissance de mon pays pour les inlassables efforts qu'ils font pour s'acquitter de la noble tâche qui leur a été confiée : suivre les événements et l'évolution de la situation relative à la question de Palestine.

Au cours des deux dernières années, le monde a vu se produire des changements fondamentaux aussi bien politiques qu'idéologiques, comme en témoignent la fin de la guerre froide et les progrès réalisés vers le désarmement et la limitation des armements. Il y a eu d'autres événements positifs sur le plan international, dont l'influence s'est fait sentir sur la scène politique du monde et dans plusieurs zones de conflit à travers le monde.

Des changements fondamentaux et systématiques se sont produits dans de nombreux pays et de nombreuses régions, surtout sur le plan des relations extérieures. Plusieurs de ces changements sont venus de l'intérieur alors que d'autres sont le résultat d'influences extérieures. Néanmoins, rien de tout cela ne s'est produit en Israël. Certains pays se sont libérés de leurs idéologies dogmatiques pour adopter une politique d'ouverture et pour assurer l'égalité à tous. Israël, par contre, devient de plus en plus intransigeant dans ses politiques. Il refuse de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien. Ses dirigeants vont jusqu'à nier purement et simplement l'existence des Palestiniens tout en essayant d'annexer ce qui reste des territoires palestiniens.

Alors que certains pays auxquels j'ai fait allusion commencent à permettre à leur citoyens exilés de rentrer chez eux, Israël rejette le droit au retour des Palestiniens. Il va jusqu'à les expulser en grand nombre, alors qu'il fait venir des dizaines de milliers de Juifs soviétiques qu'il installe dans les territoires palestiniens et arabes.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Certains pays ont restitué aux propriétaires légitimes les terres et les biens qui leur avaient été confisqués. Israël fait tout le contraire. Il exproprie de plus en plus les Palestiniens chaque jour qui passe. Certains pays sont arrivés à comprendre que la politique du pouvoir et l'affrontement militaire sont des politiques vouées à l'échec qui ne donneraient jamais aucun résultat. C'est ainsi que ces pays ont remplacé cette politique obsolète par la politique du dialogue. Israël poursuit sa politique d'oppression et de persécution à l'égard des Palestiniens.

Tandis que la politique de détente entre les deux superpuissances a permis de régler certains différends régionaux, il est regrettable que cette politique jusqu'ici n'ait pas permis de résoudre la question de Palestine. Tandis que la politique de détente a mené à l'unanimité entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et à l'adoption de politiques qui devraient mener à la solution de beaucoup de questions encore en suspens, il n'y a pas eu d'unanimité jusqu'à présent entre les cinq membres permanents du Conseil en ce qui concerne la question palestinienne.

L'impasse dans laquelle nous sommes arrivés au sujet de la question palestinienne est due à deux facteurs principaux : tout d'abord, la persistance que met Israël à conserver sa position raciste; et deuxièmement, l'hésitation de certains pays à reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien. En ce qui concerne le premier facteur, l'injustice qui a été faite envers le peuple palestinien et son avenir résulte d'une théorie expansionniste et raciste, à savoir le sionisme, dont l'incarnation est Israël. Israël ne s'arrête pas dans ses politiques et pratiques à un simple déni de ces droits mais a recours à l'expulsion des Palestiniens de leurs terres alors que ceux qui restent sont soumis à toutes sortes de mesures de persécution. Pour ce qui est de l'autre facteur, certains pays influents continuent malheureusement de refuser au peuple palestinien son droit d'être l'égal des autres peuples et ne reconnaissent donc pas son droit à la liberté et à l'indépendance. C'est un point de vue qui va à l'encontre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes tout à fait certains que le peuple palestinien parviendra à exercer tous ses droits à la liberté et à l'indépendance comme tous les autres peuples du monde. La preuve en est la détermination de ce peuple à continuer sa lutte sans se soucier du prix qu'il paye pour essayer de mettre fin à l'occupation et recouvrer ses droits nationaux.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

La lutte palestinienne a pris différentes formes, dont la toute dernière a été le soulèvement de l'Intifada qui, dans quelques jours, commencera sa quatrième année. En dépit de ce qui a été dit au début de l'Intifada par les ennemis de la liberté et de la libération, à savoir que l'Intifada était éphémère, qu'elle ne donnerait rien et qu'elle allait faire son temps, elle a montré au fil des jours et au fil des mois que ses flammes brûlent de plus en plus fort et que ceux qui y participent ne sont pas limités à certains groupes d'âge du peuple palestinien mais que tous les âges des deux sexes : hommes, femmes, enfants et adolescents y sont représentés. Cela prouve également que du point de vue géographique, l'Intifada englobe toutes les villes et tous les villages de la Palestine occupée. De plus, l'Intifada a acquis une dimension qualitative marquée dans les pratiques nationales, par lesquelles elle exprime le rejet de l'occupation du peuple palestinien.

La conclusion inévitable à laquelle doit arriver tout homme raisonnable est qu'Israël ne désire pas la paix et ne veut pas voir se régler la question palestinienne si ce n'est selon ce qu'Israël souhaite, et cela signifie que l'occupation et l'annexion de la terre de Palestine vont continuer pour que le rêve d'"un plus grand Israël" se réalise. C'est pourquoi la meilleure manière de procéder est de convoquer la Conférence internationale de paix demandée par l'Assemblée générale et d'exercer toutes les pressions sur Israël, y compris l'application du Chapitre VII de la Charte amenant ainsi Israël à accepter l'approche adoptée par l'Organisation internationale pour le règlement de cette question.

La séance est levée à 12 h 55.